

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt juin à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - ~~B.MORIAME~~ - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - ~~M-P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : B MORIAME (pouvoir à JP COULON) - S SERHANI (pouvoir à N TAJDIRT) - MP ROPITAL (pouvoir à N MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENTS : Denis DEJARDIN

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 22 : Adoption du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal Marie-Alexandre Guénin

Chaque établissement d'enseignement artistique agréé par l'Etat, à obligation d'établir et de mettre à disposition du public des textes qui régissent ses activités, et

définissent les parcours de formation proposés. Le règlement des études fait partie de ces textes.

Le conseil pédagogique du conservatoire en a assuré la conception et la rédaction.

Le règlement des études expose les différentes possibilités de formation à la pratique instrumentale ou vocale existantes au Conservatoire de Maubeuge, selon l'âge et les ambitions de chacun.

Il prend en compte également, la possibilité de faire évoluer le projet initial en proposant des passerelles entre les différents cursus.

Sa mise en œuvre permettra de mieux dessiner les parcours individuels, d'en clarifier le déroulement et de préciser les modalités d'évaluation.

Son acceptation par les usagers, lors d'une inscription au Conservatoire, permettra la mise en cohérence des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis au préalable, et évitera toute incompréhension lors des périodes d'évaluation.

Il est donc proposé, au Conseil Municipal :

- De valider le présent règlement des études

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **VALIDE** le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal Marie-Alexandre Guénin

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY